

Expropriation déguisée

**CE QU'ON
NE VOUS DIT PAS!**

Vous pensez encore être pleinement propriétaire de votre terrain?

Détrompez-vous. Avec le règlement adopté (RCI) par la MRC de Mékinac et celui en discussion pour la MRC Des Chenaux, l'implantation d'éoliennes limiterait le droit d'usage de votre terrain... même si vous n'avez rien signé.

Exemple : le cas de Saint-Adelphe MRC de Mékinac

À Saint-Adelphe, pour les 44 éoliennes prévues, **seulement 18 propriétaires** ont signé une entente de redevances avec TES Canada. Parmi eux, **seulement 8 habitent réellement** sur place. Ils décident du sort de 922 citoyens.

Dans la **zone orangée** autour d'une éolienne (rayon de 500 mètres du mat, article 36), il est **interdit**, selon le règlement de la MRC de Mékinac qui s'applique, de :

Construire une nouvelle résidence
D'installer un nouveau commerce, camping, centre récréatif, plage, marina, restaurant, cabane à sucre, industrie, centre de ski, chalet, etc.

Et il est également interdit de construire un nouveau bâtiment d'élevage dans un rayon de 300 mètres autour du mat d'une éolienne.

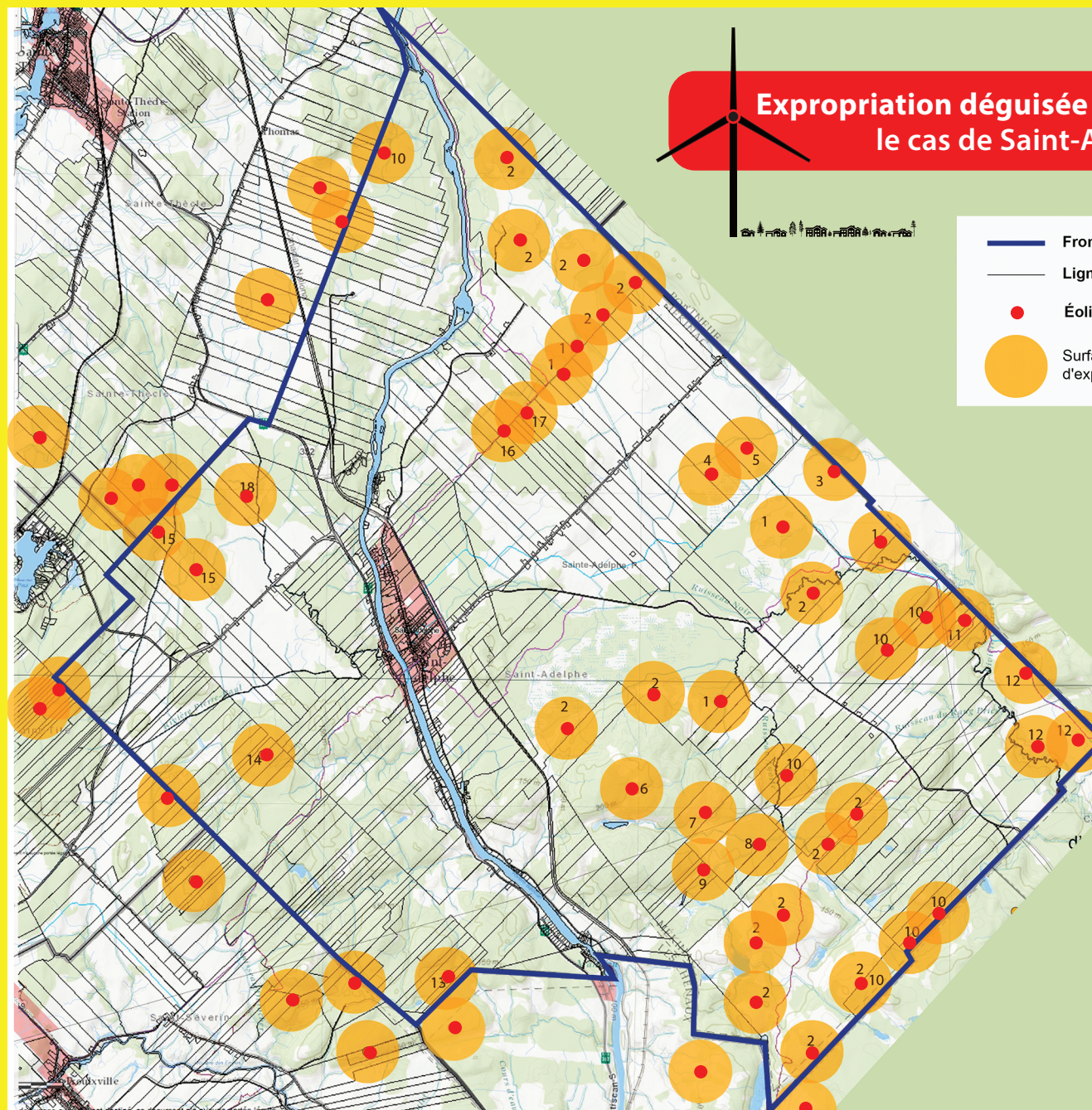
Et si vous êtes voisin d'une éolienne? Il est possible d'implanter une éolienne aussi près qu'à 91,5 mètres de votre terrain (art.23 : 1,5 mètre mesuré à l'extrémité des pales qui sont de 90 mètres) Ce qui fait que, jusqu'à une distance de 410 m de votre terrain, l'usage du sol pourrait être restreint sans compensation, même si vous n'avez rien signé.

Et la MRC des Chenaux?

Elle aussi sera touchée avec la même ampleur. Le règlement 2024-147 en négociation avec le ministère prévoit **des restrictions similaires** : interdictions de construction ou d'agrandissement d'habitation, bâtiment d'élevage, etc. (art 11.5-11.7-11.8) — la perte de jouissance de votre terrain pourrait être majeure.

Et ce n'est pas tout : **des restrictions supplémentaires s'ajoutent** concernant de nouveaux sentiers quad ou motoneige, piste cyclable, chemin privé, chemin forestier et chemin d'accès limitant encore plus votre droit d'usage.

Imaginez l'impact dans les 10 municipalités visées!



Mobilisation citoyenne

- Une pancarte parle pour vous, elle milite 24h sur 24
- Signez les pétitions claudettepiche20@gmail.com

Participez à votre conseil municipal,
aux conférences citoyennes.

S'informer – s'abonner à l'infolettre – faire un don

contact@toujoursmaîtrescheznous.com

<https://toujoursmaîtrescheznous.com> <https://climat.quebec/dossier-eolien/>

<https://www.facebook.com/people/Toujours-Maîtres-chez-nous-Mékinac-et-Des-Chenaux/61571776029581/>

Épisodes de Nous TV : <https://toujoursmaîtrescheznous.com/vers-la-transition-energetiques/>